




PNAD
PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT

GUIDE DE CONSULTATION

UN GRAND MONTREAL

attractif, compétitif et durable

Projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement

Juin 2011



Communauté métropolitaine
de Montréal



Mot de la présidente

Le 28 avril dernier, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a procédé à l'adoption du projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et confiait à la commission de l'aménagement de la Communauté le mandat de réaliser une consultation publique sur ce projet.

Le projet de PMAD propose, pour discussion, des orientations, des objectifs et des critères pour un aménagement et un développement durables du Grand Montréal. Il a pour objectif principal d'améliorer la qualité de vie de la population de la région.

L'un des grands paris d'aménagement de ce projet métropolitain est d'encourager, d'ici 2031, l'installation de 40 % des nouveaux ménages à proximité des points d'accès aux réseaux de transport en commun en favorisant la réalisation de quartiers aménagés en lien avec le transport en commun. À l'extérieur de ces quartiers, le projet de PMAD incite les municipalités du territoire métropolitain à concevoir des projets résidentiels selon les principes d'un développement durable et définit des seuils minimaux de densité en fonction des caractéristiques du milieu.

En matière de transport, des investissements de 23 milliards de dollars dans le réseau de transport en commun métropolitain structurant sont proposés. La Communauté estime que la réalisation des projets de transport en commun prioritaires permettra d'assurer qu'au moins 30 % des déplacements en période de pointe du matin seront effectués par transport en commun en 2021.

En ce qui concerne l'environnement, le PMAD confirme, entre autres, l'importance de protéger le couvert forestier des 31 bois métropolitains et de contribuer avec les partenaires gouvernementaux et municipaux à la protection des milieux naturels. Compte tenu des liens étroits entre les paysages, les milieux naturels et le patrimoine bâti, le projet de PMAD propose également une mise en valeur intégrée de ces éléments structurants dans le cadre de la mise en place d'un réseau récréotouristique métropolitain.

À titre de présidente de la commission de l'aménagement, j'invite cordialement toute la population du Grand Montréal à prendre connaissance de ce projet et à participer en grand nombre aux **séances de consultation** qui se dérouleront du **28 septembre au 20 octobre 2011** et se tiendront dans chacun des cinq grands secteurs géographiques du territoire métropolitain. Nous comptons sur votre participation pour bonifier ce projet de plan métropolitain.

Notre objectif demeure l'adoption d'un premier *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* pour le Grand Montréal d'ici le 31 décembre 2011.

Bonne consultation à toutes et à tous !

Mme Helen Fotopulos

Présidente de la commission de l'aménagement
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Un projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement que le conseil de la Communauté soumet à la consultation publique

Le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)* vise à déterminer le type de développement que la population du Grand Montréal désire pour le territoire qu'elle habite. D'ici 2031, plus de 530 000 personnes s'ajouteront à la population du Grand Montréal. De nouveaux emplois seront également créés. Où cette population et ces emplois seront-ils localisés ? Comment les habitants de la région se déplaceront-ils pour leurs différentes activités ? Quelles seront les infrastructures nécessaires pour accueillir cette croissance ? Comment allons-nous assurer la protection et la mise en valeur de nos milieux naturels ? Le projet de PMAD propose une série d'orientations, d'objectifs et de critères afin de répondre à ces questions.

Lors de sa séance du 28 avril 2011, le conseil de la Communauté a adopté le projet de PMAD qui est maintenant soumis à la consultation publique. L'adoption définitive du PMAD, qui intégrera certaines modifications découlant de la consultation publique, de l'avis du gouvernement du Québec et des avis des municipalités régionales de comté (MRC), est prévue pour décembre 2011.

Trois défis à relever en matière d'aménagement et de développement

Le projet de PMAD identifie trois défis qui devront être relevés d'ici 2031 en matière d'aménagement et de développement du Grand Montréal.

DÉFI 1 : AMÉNAGEMENT

Le Grand Montréal doit déterminer le type d'urbanisation à privilégier pour accueillir la croissance projetée d'environ 530 000 personnes, ou 320 000 nouveaux ménages, ainsi que 150 000 emplois qui seront créés d'ici 2031 en sachant que les espaces disponibles et les ressources financières sont limités et qu'un périmètre métropolitain devra être identifié.

DÉFI 2 : TRANSPORT

Le Grand Montréal doit optimiser et développer les réseaux de transport terrestre actuels et projetés afin de soutenir la mobilité croissante des personnes et des marchandises et de favoriser une consolidation de l'urbanisation.

DÉFI 3 : ENVIRONNEMENT

Le Grand Montréal doit protéger et mettre en valeur ses atouts naturels et bâtis (plans d'eau, paysages, boisés et ensembles patrimoniaux) afin de renforcer l'attractivité de la région.

La commission de l'aménagement de la Communauté

Présidente



Mme Helen Fotopulos

Membre du comité exécutif
Ville de Montréal

Vice-présidentes



Mme Chantal Deschamps

Mairesse
Ville de Repentigny



Mme Suzanne Roy

Mairesse
Ville de Sainte-Julie

Membres



M. Basile Angelopoulos

Vice-président
du comité exécutif
Ville de Laval



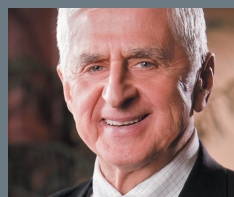
M. Christian G. Dubois

Membre du conseil
Ville de Montréal



Mme Lorraine Guay-Boivin

Membre du conseil
Ville de Longueuil



M. Edward Janiszewski

Maire
Ville de Dollard-Des Ormeaux



M. Robert L. Zambito

Membre du conseil
Ville de Montréal

Comment participer ?

Tout citoyen ou tout organisme désirant officiellement s'exprimer sur le projet de PMAD est invité à signaler son intention de transmettre un mémoire à la Communauté métropolitaine de Montréal, au plus tard le **2 septembre 2011**.

Chaque mémoire pourra faire l'objet d'une présentation verbale devant la commission lors des assemblées publiques prévues au calendrier :

- Dans ce dernier cas, les intervenants devront indiquer le nom et les coordonnées de la personne qui en fera la présentation (adresse, téléphone, télécopieur et courriel), ainsi que la date de l'assemblée publique privilégiée.

Une version électronique du mémoire (à laquelle peut s'ajouter un exemplaire imprimé) devra être transmise au secrétariat de la commission, **au plus tard 15 jours avant la date prévue de la présentation devant la commission**. Les mémoires devront être présentés dans un format lettre (8 ½ par 11 po).

Tous les mémoires de plus de 15 pages devront être accompagnés d'un résumé d'au plus deux pages.

On pourra transmettre les mémoires

- par courrier électronique (PDF non verrouillé ou Word) à l'adresse électronique suivante : pmad@cmm.qc.ca;
- par la poste au :
Communauté métropolitaine de Montréal,
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400,
Montréal (Québec) H3A 3L6;
- ou les déposer à la réception de la CMM.

Tous les mémoires reçus seront rendus publics le jour de leur présentation devant la commission de l'aménagement et seront déposés sur le site www.pmad.ca.

Les mémoires reçus, mais qui ne feront pas l'objet d'une présentation verbale devant la commission, seront rendus publics à la fin de la consultation publique.

Les personnes n'ayant pas déposé de mémoire pourront s'inscrire dans les quinze minutes précédant une assemblée publique pour être entendues par la commission lors de la période de questions.



Dates, heures et lieux de la consultation publique

Voir les changements à l'horaire sur le site web pmad.ca/consultations/calendrier

Date	Secteur	Lieu
Mercredi 28 septembre à 19 h	Montréal	Centre civique Dollard-des-Ormeaux 12001, boul. De Salaberry, Dollard-Des Ormeaux H9B 2A7
Jeudi 29 septembre à 19 h	Montréal	Communauté métropolitaine de Montréal 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400, Montréal H3A 3L6
Mercredi 5 octobre à 19 h	Montréal	Auberge Royal Versailles 7200, rue Sherbrooke Est, Montréal H1N 1E7
Jeudi 13 octobre à 19 h	Couronne Nord	Maison du citoyen de Boisbriand 955, boul. de la Grande-Allée, Boisbriand J7G 1W6
Mardi 18 octobre à 19 h	Laval	Centre communautaire Pavillon du Bois Papineau 3235, boul. Saint-Martin Est, Laval H7E 5G8
Mercredi 19 octobre à 19 h	Couronne Sud	Exporail – Le Musée ferroviaire canadien 110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant J5A 1G7
Jeudi 20 octobre à 19 h	Longueuil	Hôtel Sandman 999, rue de Sérigny, Longueuil J4K 2T1



Pour en savoir plus...



Le document complet du PMAD, le *Portrait du Grand Montréal*, les différentes études préparatoires réalisées ces dernières années et les informations relatives à la consultation publique sont accessibles sur le site Internet du projet de PMAD à l'adresse suivante :

www.pmad.ca  



Communauté métropolitaine
de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6
T 514 350-2550 F 514 350-2599
www.cmm.qc.ca | info@cmm.qc.ca

